



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°15-10

L'an deux mille quatorze, à 10h30
Le 2 juillet, à Chalons en Champagne

Date de convocation	2 juin 2015
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	22
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel COURTAUX
M. Bernard DEKENS
M. Patrick FOSTIER
Mme Dominique HUMBERT (pouvoir de M.Leclerc)
M. Gilbert LECLERCQ
M. Michel FRANCOIS
M. Bernard PIERQUIN
Mme Mireille RAVENEL
M. Eric GILLARDIN
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

M. Jack COLLINET
M. Jean-François DAMIEN
M. Claude FAUVET
M. Pascal GILLAUX
M. Guy JOSEPH
M. Michel NORMAND
M. Robert PASCOLO
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Pierre RENVOY
M. Daniel ROUVENACH
M. Claude WALLENDORFF (pouvoir de M.Cordier)

Objet de la délibération :

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Résultat du vote
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 28/07/2015

Reçu en préfecture le 28/07/2015

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 008-250802295-20150702-D1510-DE

DELIBERATION N°15-10

Objet de la délibération :

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le Président indique que lui-même et les Vice-Présidents ne souhaitent pas bénéficier d'indemnités de fonction.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

PREND ACTE du souhait du Président et des Vice-Présidents de ne pas percevoir d'indemnités de fonction.

Aucune indemnité de fonction ne sera par conséquent attribuée.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

